

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2023
N°DC-2023-71

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Information dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (L.2122-22 du CGCT)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-neuf heures le Conseil municipal, dûment convoqué le vendredi huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le huit décembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Nathalie DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Thierry QUERO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 octobre 2020 et, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal lui a délégué certaines de ses attributions. Ces attributions doivent faire l'objet d'un acte, soumis au contrôle de la légalité. Selon cet article, le CGCT impose de donner communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

N°	Date de l'acte	Objet	Décision
DM-19/23	10/11/2023	Attribution et notification d'un marché public de travaux	D'attribuer, de signer et de notifier les 12 lots du marché de travaux Extension – réhabilitation de la mairie de Colpo ayant les caractéristiques suivantes : <u>Lot n°1</u> : Désamiantage-Déplombage : SAS EIMH – Montant 26 865€ H.T. <u>Lot n°2</u> : Terrassement – Réseaux : LC LOC'H – Montant 27 176,68 € H.T. <u>Lot n°3</u> : Gros œuvre – modifications de l'existant – démolition : BERNARD FRERES – Montant 89 097,36 € H.T. <u>Lot n°4</u> : Ossature bois – Charpente bois – Bardage bois : SARL ACM – Montant 15 826,55 € H.T.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le **14 DEC. 2023**

ID : 056-215600420-20231212-DEL20231212_71-DE

			<p><u>Lot n°5</u> : Couverture Montant 9 672,45 € H.T.</p> <p><u>Lot n°6</u> : Menuiseries extérieures bois – serrurerie : GOUEDARD MENUISERIE – Montant 70 428,75€ H.T.</p> <p><u>Lot n°7</u> : Cloisons sèches- isolation : SASU RAULT MAURICE – Montant 129 928,28 € H.T</p> <p><u>Lot n°8</u> : Menuiseries intérieures bois : GOUEDARD MENUISERIE – Montant 20184,89€ H.T.</p> <p><u>Lot n°9</u> : Revêtement des sols – faïences : SARL LE BEL & ASSOCIES – Montant 19 082,96€ H.T.</p> <p><u>Lot n°10</u> : Peinture : PEINTURE DANO GATEAN – Montant 16 630 € H.T.</p> <p><u>Lot n°11</u> : Chauffage – Ventilation – Plomberie : ITS GENC Montant : 50 350,40€ H.T.</p> <p><u>Lot n°12</u> : Electricité : DC ENERGIE – Montant 40 264,83€ H.T</p>
DM-20/23	20/11/2023	Convention d'appui avec l'E.S.A.T en milieu ordinaire de travail	De signer la convention d'appui avec l'E.S.A.T en milieu ordinaire de travail afin de définir les conditions d'accompagnement de l'agent dans la pérennisation de son intégration au sein de la commune de Colpo pour une durée d'1 an renouvelable deux fois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

